



Maisons-Alfort, le 30 mars 2010

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
SOLFO LIQUIDE 800**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par AFEPSA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SOLFO LIQUIDE 800 détenue par ARYSTA LIFESCIENCE.

Considérant l'attestation de transfert fournie par ARYSTA LIFESCIENCE ;

Considérant que cette préparation a une autorisation de mise sur le marché, n° 8300488 en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre AFEPSA et REPSOL YPF ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SOLFO LIQUIDE 800 est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SOLFO LIQUIDE 800, présentée par AFEPSA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** SOLFO LIQUIDE 800, PTRS